

PENIGUEL José  
PENIGUEL dorothée  
Brasserie SAN Rocé  
30 Quillevrant  
44170 JANS

**A Jans , le 14 Octobre 2021**

PREFECTURE

Direction de la coordination et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

6 Ouai Ceinerav - BP33515  
44000 Nantes

**Objet : câble souterrain reliant le parc éolien JANS 1 à Derval**

Monsieur Le Préfet

Nous vous avons écrit une lettre le 25 Juin 2021 (en copie dans notre courrier) en vous exprimant nos inquiétudes concernant ce projet, sans réponse de votre part nous nous permettons de vous solliciter à nouveau.

Nous avons compris grâce à nos recherches et l'avancé du projet que le câble passerait bien à quelques mètres de notre maison. A aucun moment l'enquête publique ne nous a informé de cela. Celle-ci datant de début 2014, les problèmes du parc des 4 Seigneurs à Puceul n'étant pas encore connus à ce moment là.

Au vu des problèmes rencontrés sur ce parc, nous sommes très inquiet. En effet sur ce parc éolien le câble reliant Nort Erdre est mis en cause. Nous argumentons nos propos en joignant, quelques articles du web parmi les nombreux sur le sujet dont vous avez connaissance nous n'en doutons pas.

Article : web agri

L'agriculteur demande de « vérifier les **fuites** sur les **câbles** qui sont isolés mais pas blindés, alors que c'est des câbles qui sont régulièrement positionnés dans l'**eau**, puisque

les éoliennes ont été positionnées sur des **rivières souterraines**. »

Les auteurs du rapport confirment « la concomitance des troubles intervenus dans les élevages avec la construction du parc éolien », mis en service à l'été 2013. Deux facteurs pourraient selon eux expliquer les nuisances, à savoir des courants électriques vagabonds et la situation hydrogéologique des sous-sols.

Sans attendre, ils recommandent un plan d'accompagnement à la reconversion ou à la relocalisation de ces deux élevages.

Étude d'impact – Parc éolien les Terres Chaudes – Septembre 2016 page 210

#### 7.2.4.3. Les champs magnétiques

L'enterrement de la ligne de raccordement électrique amoindrira de manière notable l'effet des champs magnétiques. Le passage prévu dans les parcelles agricoles et le long des chemins, **à distance des habitations**, permet d'éliminer toute éventualité d'effets sur la santé. Cette mesure amoindrit aussi l'impact paysager.

Notre métier est très proche de celui d'un éleveur car nous travaillons avec des organisme vivants (les levures)

La situation hydrologiques des sous sols est identiques à Puceul que celle dans notre secteur à Jans. Nous avons peur de tout perdre dans le cas ou notre maison et locaux professionnels deviendrait invivable et nous ne souhaitons pas d'une relocalisation.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer le principe de précaution en intervenant auprès d'Enedis le gestionnaire du réseau, pour dévier ce câble de manière à ce qu'il passe à distance de nos habitations et celles de nos voisins. Il est encore tant car les travaux n'ont pas démarré après il sera trop tard.

La médiatisation de notre cas n'est pas souhaitable, ainsi que la demande d'indemnités compensatrices mais la situation pressante nous y conduira si le projet restait inchangé. Nous souhaiterions plutôt une concertation des riverains pour préserver la santé des habitants proche du tracé.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de nos sincères salutations.

Dorothee Péniguel

José péniguel

Gérant de la brasserie San Rocé SAS

